



Recruter un Apprenti

les aides financières à l'apprentissage

Ces informations sont données à titre indicatif et sous réserve de modifications pendant l'année d'apprentissage



Exonération des charges sociales pour les salaires jusqu'à 79 % du smic



Aide unique à l'apprentissage
Pour tous les contrats signés avant le décembre 2023 (ASP)



Prime à la fonction tutorale selon OPCO*

Exemples sur un an de contrat (Tous nos titres professionnels) entreprise -11 salariés OPCO AFDAS

16/18 ans

471,75€ + charges AT/MP et prévoyance* - 500€ - 83,33= **0€**

18/-21 ans

751,31€+ charges AT/MP et prévoyance* - 500€ - 83,33= **189,73€**

21/-26 ans

926,03€+ charges AT/MP et prévoyance* - 500€ - 83,33= **368,35€**

Pour Les BPIPES APT en 15 mois le coût des 3 derniers mois est respectivement de 529€, 744€, 925€ par mois selon l'âge

Aide à l'apprentissage

Pour les entreprises de la CAB
Pour l'embauche de leur premier apprenti (entreprise moins 10 salariés)

Voir conditions CAB




Prime Fidélité

EMS

500€ par apprenti aux structures renouvelant leur partenariat (hors BPIPES)

Sous condition d'assiduité

*Exemple AFDAS 100€/mois sur 10 mois pour entreprise -11 salariés

 Demande à faire impérativement en même temps que la prise en charge

*Charges AT/MP selon entreprise calculée sur la moyenne 2,23% soit 10 à 20€ selon l'âge
Prévoyance à prévoir 3 à 5€ par mois selon âge